

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES.

1993 MARS 1993
DECRET N°93-045/SG/SGP/DGFP/DGCA/SLV.-

Portant Promotion au titre de l'année 1989 des Ingénieurs Géomètres. Principaux des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des services technique (Cadastre) en tête : NGATSEKE.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

D.G.B. :

D.G.C.F. :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 92/925 du 5 Décembre 1992 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u le décret 60/90 du 5 Mars 1990 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°65/470/FP-EE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des interims des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers, des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u le décret n° 92/990 du 11 Septembre 1992 portant modification des attributions des membres du Gouvernement ;

(/u l'arrête n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la soldé des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-44 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 9 MARS 1993 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1989 des Ingénieurs Géomètres Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques - (Cadastre) en tête : NGATSEKE

DECRET :

ARTICLE 1^{ER} : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1989, les Ingénieurs - Géomètres Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre) dont les noms suivent : ACC = Néant.

AU 2° ECHOLON, INDICE 94

- NGATSEKE Pour compter du 15 Janvier 1989 DGT

AU 3° ECHOLON, INDICE 1040

- BEMBA (Valentin René) Pour compter du 16 Avril 1989 / ~~Plan et Economie~~

AU 4° ECHOLON, INDICE 1140

- MOUANGA (Dominique) Pour compter du 20 Septembre 1989 / ~~BEBATP~~

- MOULELE (Désiré) Pour compte du 15 Mars 1989 / ~~DG TOURISME~~

AU 5° ECHOLON, INDICE 1230

- MBANDZA (Philippe) Pour compter du 1er Décembre 1989 DGT

AU 6° ECHOLON, INDICE 1300

- MALELA (Georges Sily) Pour compter du 2 Octobre 1989 / ~~BEBATP~~

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera /-

Brazzaville, le 9 Mars 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DGCA 3
DGFP/BST 4
DGB 3
DGCF 2
SGG/BC 3
MEE 2

SG/DAF 2
CRF 2
DCT 2
PLAN ET ECONOMIE 2
BEBATP 2
DG/TOURISME 2
INTERESSES 6
DOSSIERS 18/51.-